

LE Piémontais

BULLETIN MUNICIPAL
Automne 2021
Vol. 20, no 3

À L'INTÉRIEUR...

MOT DE LA MAIRESSE.....	2
ADMINISTRATION	3-5
URBANISME ET ENVIRONNEMENT.....	6-7
HORTICULTURE	8



CHÈRES CITOYENNES, CHERS CITOYENS,

C'était un retour à une vie presque normale après des mois de confinement et ce fut un réel plaisir de vous revoir lors de la Fête des Piedmontais tenue le 7 août dernier.

Aussi, de nombreux citoyens ont profité de diverses nouveautés au parc Gilbert-Aubin et ont pu apprécier des bons légumes et plantes comestibles offerts en libre-service dans nos bacs.

Il nous fait également plaisir de vous présenter une programmation automnale bonifiée pour rejoindre l'ensemble de la communauté. Celle-ci se déroulera principalement à la salle communautaire de la gare. De plus, tout au cours de l'automne, plusieurs événements à ne pas manquer tels : Vélo à notre santé de la Fondation de l'hôpital régional de Saint-Jérôme, le dimanche 12 septembre; les Journées de la culture, les 24, 25 et 26 septembre à la saveur de notre Centenaire; le Marathon du P'tit Train du Nord, samedi et dimanche les 2 et 3 octobre avec le départ du demi-marathon directement de la gare de Piedmont ainsi que la nouvelle exposition de photos au parc chemin du Pont sous le thème « Souvenir de Piedmont ».

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une excellente rentrée et une nouvelle saison des plus stimulantes, remplie d'activités de plein air tout en bénéficiant de nos magnifiques paysages colorés.

En terminant, je tiens à vous rappeler que le 7 novembre prochain, il y aura des élections municipales. Ce message est donc le dernier de mon mandat. J'aimerais remercier nos citoyens pour leur confiance et les précieux bénévoles, qui font de Piedmont une municipalité si unique.

Nathalie Rochon

Mairesse

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections générales municipales ont lieu le 7 novembre 2021. Lors de ces élections, les citoyennes et les citoyens de Piedmont pourront élire, pour un mandat de 4 ans, un maire ou une mairesse ainsi que des conseillers/conseillères qui veilleront à l'administration et au développement de leur municipalité. Par la même occasion, vous serez invité à voter pour le préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections municipales, il faut être un électeur et être inscrit sur la liste électorale de sa municipalité. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités définit les conditions requises pour être un électeur :

- être majeur, soit être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin, le 7 novembre 2021;
- avoir la citoyenneté canadienne au 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale (2021);
- ne pas être dans un cas d'incapacité de voter prévu par la loi (sous curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse);

Il est aussi nécessaire de remplir l'une des deux conditions suivantes :

- être domicilié sur le territoire de la Municipalité de Piedmont au 1^{er} septembre 2021 et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, à partir du 1^{er} septembre 2020, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité de Piedmont (un électeur non domicilié dans la municipalité **mais propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise** situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un écrit signé à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale).

Dans le cas d'un immeuble appartenant à des copropriétaires indivis ou d'un établissement d'entreprise occupé par des cooccupants, seul le copropriétaire indivis ou le cooccupant désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants a le droit d'être inscrit sur la liste électorale comme propriétaire de l'immeuble ou occupant de l'établissement d'entreprise. Cette procuration doit être transmise au bureau de la présidente d'élection.



CALENDRIER DES ÉLECTIONS 2021

Toutes les dates à retenir en prévision du scrutin du 7 novembre 2021.

17 septembre 2021

Premier jour pour produire une déclaration de candidature et pour autoriser un candidat indépendant.

4 octobre 2021

Dernière séance ordinaire du conseil municipal.

1^{er} octobre 2021

Dernier jour pour produire une déclaration de candidature. Heure limite fixée à 16 h 30.

19-20 et 21 octobre 2021

Dates des séances de la commission de révision de la liste électorale.

VOTE PAR ANTICIPATION

Samedi 30 octobre et dimanche 31 octobre 2021 de 9 h 30 à 20 h

Tout électeur inscrit sur la liste électorale peut voter par anticipation. Il faut se présenter à l'endroit de vote avec la carte de rappel et une pièce d'identité.

JOUR DU VOTE

Dimanche 7 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h

VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES 70 ANS ET PLUS

Vendredi 5 novembre 2021

Dernier jour pour la réception des enveloppes du vote par correspondance (16 h 30)

PERSONNEL ÉLECTORAL

Nous sommes déjà en recrutement de personnel électoral pour les élections de novembre 2021 et avons besoin de vous!

Personnel requis pour :

- Le vote par anticipation du samedi 30 et dimanche 31 octobre de 9 h 30 à 20 h
- Le vote le jour du scrutin du dimanche 7 novembre de 9 h 30 à 20 h

Une formation payée sera dispensée et toutes les normes sanitaires COVID-19 en place aux dates concernées seront respectées.

Si vous souhaitez travailler à titre de membre du personnel électoral, nous vous demandons de compléter le formulaire sur notre site Internet et de le retourner par courriel à : finances@piedmont.ca avant le 17 septembre 2021.

Au plaisir de vous compter parmi l'équipe du personnel électoral de la Municipalité de Piedmont.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES ÉLECTIONS 2021

Pour toute information sur les élections ou sur comment se porter candidat, veuillez consulter notre site Internet à l'adresse suivante : piedmont.ca sous l'onglet Administration Municipale, Élections 2021.

Les informations seront mises à jour selon les mesures sanitaires en vigueur et les directives du Directeur général des élections.

Conformément à l'article 284 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, toutes les personnes à l'emploi de la Municipalité ne peuvent :

- Appuyer un candidat potentiel ou déclarer ou solliciter des appuis en sa faveur
- Discréditer ou dénigrer un candidat potentiel ou déclaré
- Prendre position en faveur ou contre un candidat potentiel ou déclaré.

Merci d'en tenir compte pour ainsi éviter des situations possiblement embarrassantes.

Pour toute information concernant les élections municipales, veuillez vous adresser à la présidente d'élection, Madame Sylvie Dupuis au 450 227-1888 ou par courriel à : finances@piedmont.ca



**ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2021**



VOLS DE FLEURS DANS LES ESPACES PUBLICS

Notre service de l'horticulture fait en sorte, chaque année, que notre belle municipalité soit agréablement fleurie!

Pour ce faire, il faut du temps, de l'énergie et les employé(e)s s'y emploient quotidiennement pour notre grand bonheur.

Malheureusement, au courant de l'été, des personnes mal intentionnées se sont permis de cueillir et même déterrer les massifs municipaux pour fleurir leurs propres jardins! Imaginez un peu, d'autres personnes ont poussé l'audace de voler les jardinières installées sur le pont Boisclair.

Nous devons donc rappeler à tous de faire preuve de civisme et de **ne pas voler les fleurs dans les espaces publics**. Loin d'être anodins, ces vols sont répréhensibles et ce n'est pas parce que les fleurs sont plantées dans un espace public que chacun peut venir se servir librement.

Si vous êtes témoins de tels gestes, n'hésitez pas à communiquer avec nous sans tarder ou à communiquer avec la Sûreté du Québec.

Merci à l'avance pour votre vigilance.



NOUVEAU QUAI AU PARC DU CHEMIN DU PONT

Un nouveau quai a été aménagé au parc du chemin du Pont afin de faciliter l'accès à la rivière du Nord pour les embarcations nautiques.

Il est également intéressant de rappeler qu'un quai est également disponible au parc Gilbert-Aubin situé à 2 km en amont sur la rivière du Nord. Il est donc possible de faire une boucle navigable entre les deux parcs !



JOURNÉE GRAND MÉNAGE

Depuis le début des années 2000, la Semaine québécoise de réduction des déchets a lieu en octobre de chaque année. Elle a pour but de sensibiliser les gens à réduire la quantité de déchets produite, avec l'ultime objectif de « **Zéro Déchets** ». Nous vous invitons à consulter leur site Internet afin d'en connaître davantage au sqrd.org/.

Afin de souligner la Semaine québécoise de réduction des déchets, la municipalité de Piedmont organisera une journée de collecte grand ménage en **octobre prochain** au parc Gilbert-Aubin.

Lors de cette journée, nous offrirons le service de **déchetage de documents, de collectes d'appareils électroniques, de styromousse et de batteries domestiques usagées**.

Plus de détails sur l'événement seront transmis au courant des prochaines semaines. Nous vous invitons à consulter régulièrement nos réseaux sociaux pour connaître la date où aura lieu cette activité.

Pour plus d'informations, communiquez avec M. Sébastien Simard, Éco-conseiller et inspecteur en environnement au environnement@piedmont.ca ou par téléphone au 450 227-1888, poste 225.

APPEL DE CANDIDATURES AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Un appel de candidature pour deux nouveaux membres citoyens et un nouveau membre issu de la communauté d'affaires de Piedmont ou un représentant d'un organisme œuvrant en environnement sera officiellement affiché au courant de l'automne 2021.

Les nouveaux membres se verront octroyer des mandats de 2 ans au sein du comité afin :

- D'étudier des projets environnementaux et de faire des recommandations au Conseil;
- D'élaborer des projets qui respecteront les objectifs d'un développement durable;
- De planifier la Foire de l'Environnement et d'y participer en tant que bénévole;
- De voir à l'application de la politique environnementale en élaborant des projets et de les soumettre au Conseil;
- Participer à toute autre activité complémentaire qui pourrait lui être demandée comme des campagnes de sensibilisation environnementale, des aménagements paysagers, etc.

Les candidats intéressés au poste de membre du comité peuvent s'informer dès maintenant auprès de Sébastien Simard, Éco-conseiller et inspecteur en environnement par courriel au environnement@piedmont.ca ou par téléphone au 450 227-1888, au poste 225.

RAPPEL : COLLECTE DES DÉCHETS UNE FOIS PAR MOIS

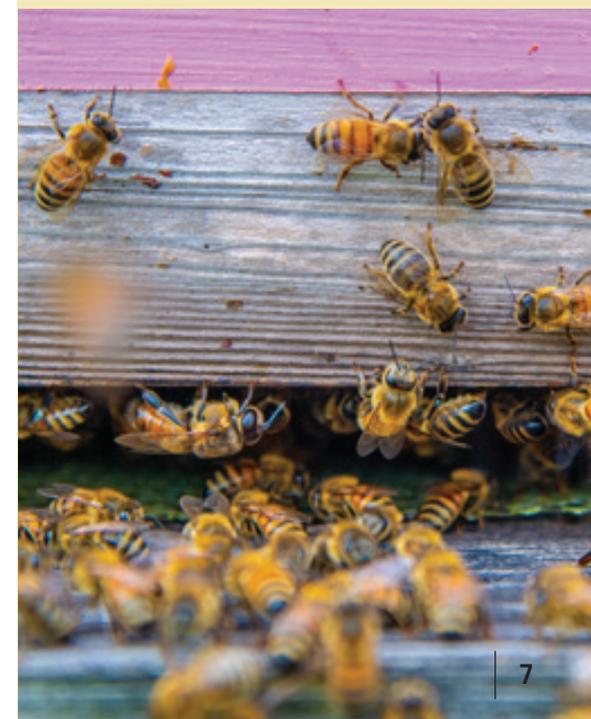
De la même manière que l'an dernier, un changement de la fréquence des collectes des déchets est à prévoir pour **la période de novembre 2021 à avril 2022. La collecte passera à une fréquence d'une fois par mois durant la période hivernale.**

D'autre part, plus de 80 % des matières résiduelles résidentielles générées sont en fait des matières compostables ou recyclables comme l'indique le rapport de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec réalisé par Recyc-Québec publié en 2015. À cet effet, nous vous invitons à adopter dès aujourd'hui de nouvelles habitudes visant à réduire la quantité de déchets que vous produisez !

RUCHE MUNICIPALE

Depuis l'an dernier, deux ruches ont été installées au Parc Gilbert-Aubin afin de vérifier le potentiel mellifère des lieux et la possibilité de cohabitation de ces dernières avec les différentes utilisations du parc.

Nous sommes heureux de pouvoir constater que plusieurs alvéoles sont déjà remplis de miel qui pourra être récolté sous peu. Le miel pourra être remis, par la municipalité, à différentes occasions pour remercier la participation des bénévoles.



AIL D'AUTOMNE (ALIAM SATIVUM)

Merveilleuse plante pleine de vertus

Choisir son ail :

Lorsque vous achetez de l'ail à la jardinerie, nous vous recommandons de la choisir biologique ou une variété rustique et produite localement. Vous trouverez plusieurs variétés produites au Québec.

Idéalement, vous pouvez garder vos cailloux les plus sains lors de vos récoltes à l'automne et les replanter l'année suivante, cela vous assure un contrôle de la qualité.

Éviter l'ail d'épicerie importé car les bulbilles peuvent avoir été irradiées ou traitées chimiquement pour empêcher la germination.

Plantation :

Planter votre ail un (1) mois avant le gel au sol soit de la mi-septembre à la fin octobre, cela donnera le temps au développement des racines et une levée au printemps plus hâtive.

Séparer les bulbilles et planter la pointe vers le haut couvrant de 2-3 cm de terre, laisser 10-15 cm entre les cailloux.

Vous pouvez planter au printemps très tôt (avril-mai). Il ne faut pas tarder pour permettre le cycle de croissance.

Couvrir d'un paillis, soit des feuilles déchiquetées ou de la paille pour une meilleure protection hivernale.

Croissance :

Au printemps enlever la paille, fertiliser avec un bon composte et du fumier de poule, biner et arroser au besoin, l'ail ne doit pas manquer d'eau. Vers la mi-juin la tige florale (fleur d'ail) pourra être coupée et consommée.

À la mi-juillet, il faut arrêter d'arroser et de fertiliser.

Récolte :

Le moment peut varier selon les régions et les variétés. Vous pouvez récolter votre ail, lorsque la moitié des feuilles du bas sont jaunies et que celles du haut sont encore vertes.

Sortez les bulbes de la terre délicatement, nettoyez légèrement et laissez sécher.

Vous pouvez suspendre la plante entière pour le séchage ou sur un grillage dans un endroit chaud et ventilé, la durée du séchage est de 3 semaines.

Bon jardinage!



HÔTEL DE VILLE

670, rue Principale, Piedmont QC JOR 1K0
☎ 450 227-1888 · info@piedmont.ca

GARAGE MUNICIPAL

568, boul. des Laurentides, Piedmont QC JOR 1K0
☎ 450 227-1888

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30,
vendredi de 8 h à 12 h

VISITEZ NOTRE SITE WEB : piedmont.ca

Pour joindre la mairesse, Nathalie Rochon :
☎ 450 227-1888, poste 231
maire@piedmont.ca

Pour joindre tous les autres services, un seul numéro à retenir, soit le 450 227-1888.

Pour information générale, vous pouvez également transmettre un courriel à :
info@piedmont.ca.

Pour la liste complète des courriels et numéros de poste, n'hésitez pas à consulter notre site web à piedmont.ca.

LE Piémontais

Rédaction et coordination : Municipalité de Piedmont
Conseillère : Diane Jeannotte